



Les routes du développement

AGENCE DES TRAVAUX
ET DE GESTION DES ROUTES
(AGEROUTE SENEGAL)



COMMISSION DE L'UNION ECONOMIQUE
ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE
(UEMOA)

Section 0. Avis d'Appel d'offres

Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification

D/1530 /N

Services de gardiennage des Postes de Controle Juxtaposes (PCJ) de Moussala à la frontière du Mali et du Sénégal sur le Corridor Bamako-Dakar (PR2) à la frontière entre le Mali et le Sénégal

1. Cet Avis d'appel d'offres national fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 20 Décembre 2021.
2. L'AGEROUTE SENEGAL, agissant au nom et pour le compte de la Commission de l'UEMOA comme maître d'ouvrage délégué, a obtenu des fonds dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Maitrise d'Ouvrage Déléguée signée le 25 juin 2018 avec la dite Commission et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché à passer pour assurer les services de gardiennage des postes de contrôle juxtaposés de Moussala à la frontière du Mali et du Sénégal pour une durée de 12 mois
3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour assurer les services de gardiennage des postes de contrôle juxtaposés de Moussala à la frontière du Mali et du Sénégal.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans le décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à AGEROUTE SENEGAL sise à la Rue David DIOP X Rue F Fann Résidence Dakar

Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés

Téléphone : 33 869 07 51

Email : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn ou mcsamb@ageroute.sn

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à ladite Agence à l'adresse indiquée ci-dessus à compter du **10 janvier 2022** du Lundi au Vendredi de 8h 00min à 17h 00min.

Un exemplaire du DAO sera disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

- i) Fournir les états financiers certifiés, par un expert-comptable ou cabinet d'expertise comptable agréé par l'ONECCA ou organisme assimilé, des trois (03) dernières années (2018, 2019 et 2020) et avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, durant les trois dernières années à compter de 2018, égal au moins à trente millions (30 000 000) FCFA ;
- ii) avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) marchés similaires au cours des cinq dernières années à compter de 2016 chacun ayant une valeur minimale de seize millions (16 000 000) FCFA. Ces contrats devront être justifiés par des attestations de services faits dûment signés par les Clients bénéficiaires.
- iii) pouvoir justifier de liquidités et/ou de facilités de crédit auprès d'un établissement financier agréé par le Ministère des Finances et du Budget d'un montant minimum de six millions (6 000 000) FCFA.
- iv) Le chef d'équipe devra obligatoirement avoir au minimum le BFEM.
- v) disposer de l'agrément du Ministère de l'Intérieur pour exercer l'activité d'agence de gardiennage des personnes et des biens.

Toutes les informations relatives à l'exécution des prestations sont précisées dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse de l'AGEROUTE mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de **Vingt Cinq Mille (25 000) F CFA** par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction Générale de l'AGEROUTE, Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés sise à **la rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar. Téléphone : +221 33 869 07 51, au plus tard le 08 février 2022 à 10h 30min précises (GMT).**

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats dans la salle de conférence d'AGEROUTE à l'adresse ci-dessus, **le 08 février 2022 à 10h 30min précises (GMT).**

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **cinq cent mille (500 000) francs CFA** avec un délai de validité de vingt-huit jours (28) après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

LE DIRECTEUR GENERAL
Ibrahima NDIAYE